



## FORMULAIRE LICENCE PRATIQUANT

**RAPPEL :**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DES STATUTS FÉDÉRAUX, LES ASSOCIATIONS AFFILIÉES DOIVENT, SOUS PEINE DE SANCTIONS, FAIRE PRENDRE UNE LICENCE FÉDÉRALE À CHACUN DE LEUR MEMBRE EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RELEVANT DE LA FMDA. EXEMPLAIRE A RETOURNER À LA.F.M.D.A  
REMPHIR EN LETTRES CAPITALES par le PRATIQUANT ou son REPRÉSENTANT LÉGAL.

Nom du Club d'appartenance : ..... Ligue : .....

Nom \* : ..... Prénom : .....

Sexe : F  M  Date de Naissance (obligatoire pour la constitution du N° de Licence).....

Adresse complète - N° de rue : ..... Nom de rue : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Discipline : .....

Adresse Email : .....

\* Nom de Jeune fille (en cas de changement de situation)

**CERTIFICATS MEDICAUX :** EN APPLICATION DE L'ARTICLE L36.22 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE, EN CAS DE SOUSCRIPTION D'UNE LICENCE SPORTIVE POUR LA PREMIERE FOIS, LE SOUSSIGNE CERTIFIE AVOIR PRODUIT UN CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT DE L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. CETTE OBLIGATION EST INDEPENDANTE DE LA PRODUCTION DU CERTIFICAT MEDICAL ET DU LIVRET MEDICAL FMDA, ATTESTANT DE L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATIONS A LA PRATIQUE DES DISCIPLINES FEDERALES EN COMPETITIONS.

**LOI DU 06.01.1978 " INFORMATIQUE ET LIBERTES " :** LE SOUSSIGNE DISPOSE D'UN DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION AUX INFORMATIONS PORTEES SUR SA FICHE INDIVIDUELLE. CES INFORMATIONS SONT DESTINEES A LA F.M.D.A. ET PEUVENT ETRE COMMUNIQUEES A DES TIERS. SI LE SOUSSIGNE NE SOUHAITE PAS QUE SES COORDONNEES SOIENT COMMUNIQUEES A DES TIERS, IL DOIT LE SIGNALER AU SERVICE LICENCE DE LA F.M.D.A. PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR AFIN D'ETRE ASSURE DE LA RECEPTION DE SA DEMANDE.

**ASSURANCE :** ° L'ETABLISSEMENT DE LA PRESENTE LICENCE PERMET A SON TITULAIRE DE BENEFICIER DES CONDITIONS **1) DE L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE 2) DE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT ET L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT** SOUSCRITES PAR LA F.M.D.A. AUPRES DE LA AXA IARD FRANCE. ° **LE SOUSSIGNE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES GARANTIES TELLES QU'INDIQUEES DANS LA NOTICE D'ASSURANCE INCLUSE QUI LUI EST REMISE CE JOUR.** L'ADHESION A PLUSIEURS DISCIPLINES FEDERALES N'ENTRAINE PAS LE CUMUL DE GARANTIES D'ASSURANCES. ° LE SOUSSIGNE DECLARE AVOIR ETE INFORME, DANS LA NOTICE D'ASSURANCE INCLUSE, DES POSSIBILITES D'EXTENSIONS OPTIONNELLES COMPLEMENTAIRES AUX GARANTIES DE BASE ET DE TOUTE AUTRE GARANTIE ADAPTEE A SA SITUATION QU'IL PEUT AVOIR INTERET A SOUSCRIRE PERSONNELLEMENT AUPRES DE LA MUTUELLE DES SPORTIFS OU DE L'ASSUREUR DE SON CHOIX.

La FMDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire à l'assurance accidents corporels.

<b>Refus d'assurance :</b>	<b>Date :</b> ...../...../.....
Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance accidents corporels, il reconnaît : avoir été informé des risques encourus par la pratique du Muaythai et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique, avoir bien pris connaissance des documents joints au présent formulaire et prendre sa décision en toute connaissance de cause. Il devra nous envoyer en recommandé AR au siège de la FMDA une attestation d'assurance pour tous les risques encourus.  « Je refuse l'assurance accidents corporels »	<b>SIGNATURE :</b>  <b>Attention:</b> Ce document comprend votre notice d'assurance qui précise les 2 options complémentaires qui peuvent être souscrites par l'intermédiaire de la Mutuelle des sportifs

### GUIDE D'UTILISATION

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par son représentant légal.  
LA NOTICE D'ASSURANCE CONSERVÉE PAR L'ADHÉRENT EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la F.M.D.A (recueil des textes officiels disponible auprès du club)

<b>Représentant légal : (nom et qualité)</b>	<b>Date :</b> ...../...../.....
	<b>Signature obligatoire suivi de la mention « Lu et Approuvé » :</b>